

42/

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 2/317 du 19/1/1982
DES. DCTP. DFP/21024/

Portant intégration et nomination de
Monsieur KISSA M. Raphaël, dans les ca-
dres de la catégorie 1, hiérarchie I
des Services Techniques (Mines).

LE PRATICE MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

LES :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/78 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2081/81 du 21.6.1981 fixant le règlement sur le solde des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 80/90/FE du 3.3.1980 fixant le statut commun des cadres de la catégorie 1 des Services Techniques ;
- (/u le décret n° 62/130/FE du 9.5.1982 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/195/FE du 5.7.1982 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
- (/u le décret n° 62/197/FE du 5.7.1982 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62/198/FE du 5.7.1982 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
- (/u le décret n° 63/81/FE-EE du 26.3.1983 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
- (/u le décret n° 67/50/FE-EE du 24.2.1967 réglementant la prise d'affaire du point de vue de la solde des actes réglementaires relative aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
- (/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FE du 5.7.1982 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 70/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des ministres ;
- (/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérimaires des Membres du Gouvernement ;
- (/u la lettre n° 6775/ MT-DGSC-DCB du 14.12.1981, du Directeur de l'Orientación et les Coursos, transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé ;
- (/u le Protocole d'Accord du 28.11.1980 signé entre la République Populaire du Congo et la République Socialiste de Roumanie ;

RECEVU :

YB

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées du décret n° 60/90/FI du 3.3.1960 et du Protocole d'accord du 28.11.1980 susvisés, Monsieur CHERRE Raphaël, né en 1953 à Kassekila (Kinkala), titulaire du Diplôme de l'Institut du Pétrole et des Gases de Plateau (ECUENIE), Spécialité : Génie du Raffinage du Pétrole et Petrochimie, est intégré dans les cadres de la catégorie I, hiérarchie I des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingenieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRASSERVILLE, le 19 Avril 1982

Par le Premier Ministre,
Chef de Gouvernement,

Le Ministre des Mines et
de l'Energie,

Redolphe A. D. A. D. I.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIANA.-

Colonel Louis SALVAIN-GUY.-

Le Ministre des Finances

Itiki Cassimbe LENCUNDECO.-

A. POLITIQUES :

JORPC	1
DEFF/DEP	3
DE/DET	1
D.S.	3
D.C.F.	1
C.M.B.	1
W.S.I.E.R	3
INTERPRETE	1
BOC./G	2./-